

La lettre du CADEB

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson

Sommaire

DOSSIER

La Plaine de Montesson face à son avenir: salades .. Ou béton?
Pages 2 et 3

Le devenir de la Plaine de Montesson et la révision du SDRIF
Page 2

La Plaine de Montesson Rapport de l'IAURIF (extraits)
Page 2

Révision du SDRIF : Le point de vue du CADEB
Page 3

SARTROUVILLE Réduire les nuisances sonores SNCF
Page 4

BOUCLE Les jardins familiaux
Page 4

LA BICYCLETTE Pour mieux respirer
Page 5

CHATOU L'élaboration du PLU
Page 5

CROISSY SUR SEINE Aménagement des berges : l'aboutissement d'une nouvelle démarche
Page 5

Les collectifs et les associations d'environnement dans la Boucle
Page 6

REJETS EN SEINE : INADMISSIBLE

Pour ce premier numéro de la lettre du CADEB, nous aurions souhaité vous donner de bonnes nouvelles en matière de protection de l'environnement. Malheureusement, l'actualité locale en a décidé autrement.

Les faits sont désormais connus.

Pendant un mois, de mi-octobre à mi-novembre 2004, ce sont les eaux usées

de plusieurs centaines de milliers d'habitants (de 200 000 à 400 000 selon les estimations) qui ont été déversées en Seine, soit 25 000 m³ par jour... Les rejets provenaient des huit communes situées à l'intérieur de la Boucle de Montesson (Yvelines) et sur la rive opposée, de Rueil à Maisons-Laffitte.

Pourquoi ces rejets ? Ils ont pour cause la fermeture pour diagnostic d'une portion de l'émissaire Sèvres Achères, précisément sa partie basse, à partir de Rueil (Hauts de Seine). En temps normal, cet émissaire achemine les eaux usées jusqu'à la station d'épuration de Seine Aval, à Achères, où elles sont traitées avant de rejoindre la Seine. L'entretien de l'émissaire est nécessaire tous les cinq ans environ, et s'effectue à sec. Les opérations se déroulent en deux phases : la phase

actuelle, qui a duré un mois, a consisté à évaluer l'ensablement du collecteur, à vérifier les vannes et différents instruments de mesure. Un nouvel arrêt aura lieu en 2005-2006, pour effectuer le curage proprement dit. Des engins de type bulldozer pénétreront alors dans le collecteur de 4 mètres de diamètre; cette phase devrait durer plusieurs mois.



Pourquoi notre indignation ?

Parce qu'il est possible techniquement d'éviter les rejets directs en Seine lors des opérations d'entretien des collecteurs. La fermeture totale d'un émissaire est de nos jours une opération exceptionnelle, car de plus en plus, les réseaux sont connectés entre eux, ce qui permet des dérivations et évite les rejets directs. Mais malheureusement ce n'est pas le cas pour la portion concernée de l'émissaire Sèvres Achères (la plus basse).

De plus, dans ce dossier, la transparence n'a pas été au rendez-vous. Aucune information préalable du public et des associations n'a été donnée ni par le SIAAP (Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération parisienne) ni par la Police de l'eau, chargée, conformément à la réglementation, d'accorder les autorisa-

EDITORIAL

En tant que Présidente, je me réjouis vivement de la sortie de ce premier numéro de notre bulletin – " la Lettre du CADEB ". J'y pensais depuis longtemps. Cette Lettre permettra aux différentes associations de la Boucle de Montesson de faire connaître leurs actions et réalisations. Ce sera l'organe d'information du CADEB. Nous y rendrons compte de l'activité du Collectif, des contacts avec les élus, de l'avancement des différents dossiers d'environnement de la Boucle. Cette lettre est la vôtre. Nous attendons vos réactions. Nous tenterons de répondre aux questions que vous nous poserez. Je termine cet éditorial en remerciant les associations qui ont contribué à ce premier numéro de la lettre du CADEB, et suis persuadée qu'il sera suivi de nombreux autres, au service de la protection de l'environnement.

Paulette Menguy

tions et dérogations de rejets en Seine. Les communes ont été prévenues seulement quelques jours à l'avance, ce qui a amené les maires des communes concernées à protester collectivement auprès du SIAAP (Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération parisienne)

(Suite page 4)

Le devenir de la Plaine de Montesson et la révision du SDRIF

Le SDRIF actuel (schéma directeur de la Région Ile de France) date de 1994. L'Etat et la Région viennent de décider sa révision.

L'élaboration du projet révisé pour l'Ile de France va prendre un ou deux ans minimum. De nombreux acteurs seront amenés à y participer.

Dans ce cadre, l'IAURIF (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile de France) met à disposition différents documents, dont certains traitent de la plaine de Montesson (voir ci-contre des extraits d'un récent rapport).

Dans ce dossier de la révision du SDRIF, la vigilance sera de mise. En effet, l'Etat est décidé à relancer la construction de logements et cherche des terrains disponibles. Le récent survol en hélicoptère de la Plaine par le ministre du logement, Gilles de Robien, et la menace d'une urbanisation généralisée, ont provoqué de vives réactions de la part des élus de la Boucle.

Les associations de protection de l'environnement seront consultées dans les mois à venir. Le CADEB, tout au long de l'année 2004, a mené une première réflexion sur le devenir de la Boucle de Montesson dans le cadre de la révision du SDRIF.

Les propositions du CADEB s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Nous vous en livrons l'essentiel en page 3.

LA PLAINE DE MONTESSON FACE A SON AVENIR : SALADES... OU BETON ?

La Plaine de Montesson (extraits du rapport de l'IAURIF)

Située dans l'axe majeur Etoile-La Défense, dominée par la terrasse du château de Saint-Germain en Laye, la plaine de Montesson est la zone de production maraîchère (spécialisée dans la culture de salades) la plus proche du centre de l'agglomération parisienne. Cet espace ouvert subit depuis de nombreuses années des pressions urbaines fortes.

Trois acteurs présents depuis longtemps.

En préparation du SDRIF, l'Etat avait entrepris des acquisitions afin de constituer des réserves foncières dans le cadre de zones d'aménagement différé (ZAD) qui couvraient, en 1991, un total de 450 ha. Le département des Yvelines avait mis en place en 1990 une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ENS) sur 280 ha, afin d'améliorer le cadre de vie des communes environnantes en aménageant un grand parc public, et de préserver une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de 20 ha. Le domaine de la Borde a été acquis en 1992 et l'étang de l'Epinoche mis à disposition du département

par la commune de Montesson. Cet ensemble d'environ 18 ha est ouvert au public depuis l'automne 1998. De son côté, dès 1981, le Conseil régional avait défini la plaine de Montesson comme un secteur " d'intérêt régional à vocation agricole " et engagé des acquisitions .

L'appui des documents d'urbanisme

Le SDRIF de 1994, même s'il envisage d'urbaniser les deux tiers de la Plaine, rend inconstructible une part importante des terrains que la région et le département souhaitaient préserver. Le Schéma directeur de la boucle de Montesson,

- Et l'urbanisation des zones restantes (120ha), situées au sud de la plaine et gérées par l'Etat et l'AFTRP.

Echange foncier et création de PRIF

Depuis plusieurs années, l'Etat, l'AFTRP, la Région et le département avaient, de manière éparpillée, acquis un total d'une centaine d'hectares dans la plaine de Montesson. Afin que chacun de ces partenaires puisse avoir la maîtrise du secteur d'aménagement qui lui était imparti, un échange sans soulte (...) est effectué le 19 février 2001 entre l'Etat, l'AFTRP, le département des Yvelines et la Région Ile de France. La Région devient ainsi propriétaire de 45 ha (dont 29 en transfert de gestion) dans la zone agricole.

Parallèlement, sur demande de la commune de Montesson, un PRIF de 165 ha

est créé en septembre 2000 sur la zone agricole, telle qu'elle figure au schéma directeur local. (...)

Pour continuer à protéger la plaine agricole de Montesson, la commune de Carrières sur Seine, par délibération du 25 novembre 2003, a demandé l'extension du PRIF. Il pourrait ensuite s'étendre sur la commune de Sartrouville.

IAURIF, octobre 2004.



exécutoire depuis 1998, conforte la préservation de ces espaces ouverts, tout en intégrant les projets des différents acteurs . Il assigne à ces espaces ouverts trois objectifs d'aménagement :

- La création d'un parc urbain de 130 ha, géré par le département des Yvelines.
- La pérennisation de 165 ha de terres agricoles par la Région .

Notes de lecture

PRIF (périmètre régional d'intervention foncière) : Au sein de ces périmètres, définis par le Conseil régional, l'Agence des espaces verts (AEV) préempte pour le compte de la Région les espaces disponibles afin de les maintenir à usage agricole.

REVISION DU SDRIF : LE POINT DE VUE DU CADEB

Sauvegarder la Plaine de Montesson : un enjeu local et régional

La préservation de la Plaine présente un intérêt :

- local, pour maintenir une coupure verte à l'intérieur de la Boucle de Montesson, déjà urbanisée à près de 70%.
- régional, car il s'agit d'un site exceptionnel, par sa dimension et sa proximité de Paris.

Dans le SDRIF de 1994, la Plaine n'est pas suffisamment protégée

En effet, dans le SDRIF :

- figurent des exigences difficilement conciliables, à savoir:
 - ouvrir à l'urbanisation 60 % des espaces libres de la Boucle
 - réserver 280 ha **au moins** à un parc et des activités agricoles, d'un seul tenant.
- De plus, les projets de type autoroutiers prévus dans la Boucle de Montesson (échangeurs avec l'A14 et voies d'accès) sont manifestement contraires à la préservation de l'activité agricole et au développement durable.

Pour une meilleure protection de la Plaine, et pour conforter le devenir de la Boucle, la révision du SDRIF est indispensable.

Les propositions du CADEB pour la révision du SDRIF dans la Boucle de Montesson

Proposition 1 : Sauvegarder les espaces naturels dans la boucle de Montesson

La Plaine de Montesson constitue un site naturel unique à proximité de Paris. Cet espace d'environ 400 ha, d'un seul tenant, doit être sauvegardé et déclaré non constructible.

Proposition 2 : Agriculture : favoriser la pérennité de l'activité agricole, condition nécessaire pour préserver un espace naturel de 400 ha d'un seul tenant.

Par : L'arrêt de l'urbanisation de la Plaine. Fixer à un minimum de 270 ha, la surface agricole d'un seul tenant.

- La mise en place d'une charte entre les élus, les agriculteurs, les associations de protection de l'environnement, pour une agriculture respectueuse de l'environnement.

Proposition 3 : Le Parc urbain : le développer en tant qu'espace naturel

- Augmenter sa superficie au delà des 130 hectares prévus actuellement

- Autoriser les constructions d'équipements destinés aux loisirs et à la détente à la frange du Parc Urbain à la condition expresse de l'extension des surfaces précitées et d'une intégration paysagée dans l'espace naturel.
- A défaut, maintenir l'interdiction de constructibilité en "dur".

Proposition 4 : Rationaliser l'expansion urbaine, redistribuer l'existant

- Les quartiers d'habitat individuel doivent être préservés, le tissu urbain ne doit pas être densifié, les centres commerciaux ne doivent plus s'agrandir.
- Les activités industrielles, à forte valeur ajoutée, non polluantes et non dangereuses, à maintenir en dessous de 100 ha, doivent se développer sur les friches industrielles.

Proposition 5 : Reconsidérer les projets routiers prévus au SDRIF, dans un souci de cohérence avec les objectifs du Plan de Déplacement Urbain.

- En conséquence :
- Abandonner purement et simplement les projets d'é-

changeurs dans la Boucle avec l'A14, ainsi que les projets de voies d'accès (liaison A 14/A15, prolongement de la RD 311 le long de la Seine jusqu'à Carrières sur Seine).

- Mener à bien le doublement de la RD 121 à Sartrouville et Montesson, afin de supprimer la circulation de transit de la voirie locale. Cette voie à gabarit réduit, devra s'intégrer correctement dans l'environnement agricole et urbain, et bénéficier des dispositifs protégeant les riverains des nuisances sonores.

Proposition 6 : Donner une véritable priorité aux transports en commun et aux circulations douces

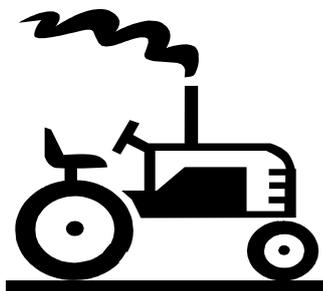
Notamment inscrire parmi les priorités :

- la réalisation de la tangentielle ferrée nord entre Sartrouville et Noisy le Sec.
- les aménagements de circulation douce dans le cadre d'un réseau maillé.

Proposition 7 Respecter la Seine, élément majeur de notre patrimoine

Notamment :

- Redonner à la Seine et à ses berges leur caractère naturel
- Réduire les effets néfastes des inondations par des solutions modernes respectueuses de l'environnement



Notes de lecture : ne pas confondre Boucle et Plaine de Montesson.!

La **Boucle** recouvre l'ensemble du territoire situé à l'intérieur du méandre de la Seine. Elle comprend 8 communes : Carrières sur Seine, Chatou, Croissy, Houilles, Le Pecq (en partie), Montesson, Le Vésinet, Sartrouville.

La **Plaine** de Montesson correspond au vaste espace non urbanisé de plus de 400 ha au centre de la Boucle. Essentiellement occupée par des activités maraîchères, la Plaine est à cheval sur les communes de Montesson, Carrières sur Seine et Sartrouville.

Rejets en Seine : Inadmissible

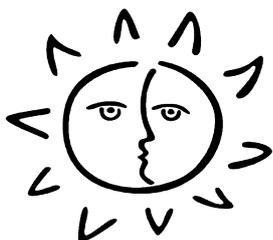
(Suite de la page 1)

Et maintenant ?

Face à la mobilisation, le SIAPP ne pourra plus agir " en catimini " lors des travaux d'entretien programmés l'an prochain. Ce changement d'attitude transparaît dans un courrier du 3 décembre 2004 : " Compte tenu des enseignements tirés de l'arrêt en 2004, mes services avec l'aide d'un cabinet d'étude vont rechercher à minimiser l'impact de cet arrêt par l'optimisation des déviations d'effluents dans les réseaux amonts. Les rejets en Seine feront l'objet d'une étude de leur impact cumulé, comme d'habitude. " A suivre..

Pour le CADEB, le maillage des réseaux, permettant des dérivations temporaires lors des opérations d'entretien, devrait être une priorité dans les programmes d'investissement des collectivités en charge de l'assainissement. Depuis quelques décennies, la qualité de l'eau de Seine s'améliore incontestablement. Mais cet incident vient nous rappeler qu'il reste encore beaucoup à faire en matière d'assainissement, notamment en aval de Paris.

Jean-Claude Parisot



L'ACTIVITE DES ASSOCIATIONS

REDUIRE LES NUISANCES SONORES SNCF

La Boucle de Montesson, dans sa partie nord, est traversée par deux infrastructures ferroviaires

Pour les voyageurs, il s'agit de la ligne A du RER en direction de Poissy et Cergy et de la ligne SNCF Paris - Le Havre. Dans la traversée de la Boucle, ces deux réseaux partagent les mêmes infrastructures, en traversant les villes de Carrières sur Seine, Houilles et Sartrouville.

Pour le fret, il s'agit de la ligne dite de grande ceinture qui après avoir franchi la Seine à Maisons-Laffitte circule sur des voies propres en direction d'Argenteuil à partir de la gare de Sartrouville. Dans le cadre du projet dit de " tangentielle nord ", il est prévu de créer une navette pour les voyageurs en doublant les voies, de Sartrouville à Noisy le Sec (Seine Saint Denis).

La réduction des nuisances sonores est un élément majeur du projet de tangentielle. Sur les communes de Sartrouville et Houilles, 2210 mètres linéaires d'é-

crans anti-bruit sont prévus sur un linéaire total de 3900 m de voies ferrées. En complément des écrans, 12 bâtiments seront équipés de protection de façade. L'ensemble de ces mesures de protections représente un coût d'investissement estimé à 4.5 millions d'euros.

L'enquête publique devrait se dérouler en 2005, et les travaux s'effectuer de 2007 à 2012, sur la partie cen-



trale de la tangentielle nord (Epinay sur Seine - le Bourget). En revanche, il n'y a à ce jour aucun calendrier pour les autres secteurs, Houilles - Sartrouville notamment, en attente des financements...

En ce qui concerne les riverains de la ligne Paris - Le Havre (SNCF - RER), c'est un autre dispositif qui pourrait s'appliquer. Défini dans les circulaires des 12 juin

2001 et 25 mai 2004, il permet aux communes qui en font la demande d'obtenir des financements pour la résorption des points noirs du bruit des transports terrestres.

Avec le soutien du CADEB, quatre associations ou comités de quartier sartrouillois, (dont trois sont membres du CADEB) se sont groupés pour effectuer une démarche commune auprès du maire de Sartrouville.

Dans un courrier en date du 24 novembre 2004, ils lui demandent de solliciter " l'inscription de sa commune sur la liste des sites-pilotes, au même titre que les communes de Houilles-Carrières et Maisons-Laffitte qui y figurent déjà, ce qui permettrait de donner une continuité territoriale au projet. "

Bien entendu, après l'inscription sur la liste, il faudra attendre les financements

Associations signataires :
Comité des Richebourgs,
Associations La Plaine,
Les Dix Arpents, Riverains
de la Mairie

LES JARDINS FAMILIAUX

Depuis sa création en 1996, le CADEB a œuvré pour la réalisation de jardins familiaux dans la Boucle de Montesson.

L'implantation de jardins familiaux dans notre région est une des réponses aux problèmes de gestion des espaces délaissés ou menacés en zone périurbaine. Elle contribue à garder en vie les zones agricoles, protégées ainsi de l'urbanisme débridé.

Plus qu'un but en soi, les jardins familiaux sont un outil de solidarité, ils contribuent à pérenniser la mémoire agricole de notre région, et à entretenir à peu de frais des espaces verts et des terrains en friche.

A Sartrouville, les jardins familiaux existent depuis plusieurs années, mais l'offre est insuffisante par rapport à la demande. Il existe un projet de jardins d'insertion qui pourrait voir

le jour prochainement.

A Montesson, le dossier avance à grands pas et grâce au dynamisme de la Municipalité devrait aboutir en 2005 à la mise à disposition d'un espace aménagé de près d'un hectare, à proximité du Centre Ville.

A Carrières sur Seine, la municipalité est également acquise à l'idée mais le dossier avance plus lentement, par manque de terrains disponibles.

Alex Ballot

L'ACTIVITE DES ASSOCIATIONS

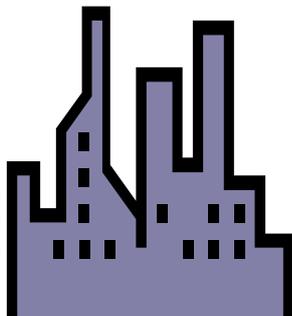
LE P.L.U. DE CHATOU

L'association pour la Sauvegarde de Chatou a été fondée en 1978 pour protéger le cadre de vie et l'environnement. En 1983 elle a été agréée aux titres de l'Urbanisme et de la Protection de la nature.

Au cours de sa longue existence elle a œuvré, fidèle à son rôle, en de nombreuses occasions et en particulier lors des diverses enquêtes publiques qui ont concerné notre région.

Actuellement poursuivant sa mission d'information et de protection de l'environnement

elle est partie prenante, avec deux autres Associations locales, d'une action vigoureuse dans le cadre du projet de PLU de Chatou.



Ce projet de PLU mobilise tout Chatou et donc l'Association car il détériore le cadre de vie de Chatou et de toute la

Boucle. En effet ce projet fait le lit des promoteurs en tout genre en "bétonnant" à outrance : des collectifs jusqu'à 18 m, diminution des zones pavillonnaires de près de 10 hectares, densi-

fication de zones pavillonnaires par disparition des Cos, malgré une pollution de la nappe phréatique, extension d'une zone industrielle, installations classées permises sur la majorité de Chatou,....

Comme vous pouvez le constater l'Association pour la sauvegarde de Chatou, fidèle à sa mission et bien que doyenne, œuvre avec énergie pour sauvegarder le cadre de vie face aux attaques en tous genres.

Docteur Toulon
Association pour la sauvegarde de Chatou

La bicyclette, pour mieux respirer

Pour que notre environnement urbain et périurbain puisse respirer, sans s'enliser dans une marée d'automobiles de plus en plus envahissante, il faut favoriser les transports individuels de proximité par des liaisons entre les principaux pôles de vie (centre ville, gare, écoles, gymnase, commerces, marché...).

Cela passe par le développement des aménagements cyclables.

Que ce soit dans un but de promenade, loisir ou de déplacement de proximité, la bicyclette représente un moyen de déplacement silencieux, économique et non polluant.

50% des déplacements automobiles font moins de 3 km, distance idéale à parcourir sans effort à bicyclette.

Lionel Carrara,

AMENAGEMENT DES BERGES DE CROISSY :

L'ABOUTISSEMENT D'UNE NOUVELLE DEMARCHE

Sur les 7,5 km de berges que compte Croissy et en dehors du linéaire retenu dans le 3^{ème} programme du SIVS, plusieurs zones ont été répertoriées comme devant faire l'objet de travaux de réparation et de consolidation.

Une première tranche de travaux débutera au printemps 2005 sur 8 sites re-

présentant 285m de berges.

La Mairie de Croissy veut préserver et mettre en valeur le mieux possible le paysage exceptionnel de

ces lieux du Pays des impressionnistes. Il a donc été décidé d'utiliser en

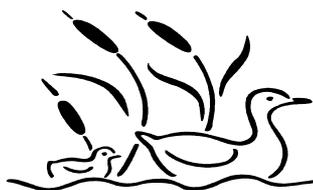
presque totalité les techniques du génie végétal. A

chaque site correspondra une solution technique différente adaptée aux caractéristiques du lieu.

Ainsi les habitants et les usagers des berges auront l'occasion de voir concrète-

ment la mise en œuvre de ces nouvelles solutions d'aménagement et de saisir tout ce qu'elles apportent (développement de la richesse de la flore et de la faune, diversité des solutions, intégration au paysage,...).

Jean-Pierre Genestier
Seine Vivante



Notes de lecture :

SIVS : Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Seine, chargé de l'aménagement des berges et des travaux en rapport avec les inondations; il regroupe 26 communes depuis Argenteuil jusqu'à Aubergenville (ce Syndicat sera remplacé par un syndicat de niveau départemental à l'initiative du Conseil Général 78).

3ème programme du SIVS : programme d'aménagement de berges en 19 sites (19 communes) avec un seul dossier et une demande globale d'autorisation et de financement. Il a donné lieu du 17 avril au 4 mai 2000 à une enquête publique qui a abouti à un avis défavorable du commissaire enquêteur. Malgré cela un arrêté interpréfectoral est paru le 9 septembre 2002, poursuivant le projet pour 13 sites. Seine Vivante a alors déposé, le 6 novembre 2002, un recours auprès du tribunal administratif de Versailles. Celui-ci est en attente de jugement..

**CADEB**

Association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement sous le numéro 04-033 DUEL

Siège social : 130 av.
Général de Gaulle - 78500
SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28
01 39 15 32 21
Courriel :
cadeb78@wanadoo.fr

Composition du Bureau

Présidente: Paulette Menguy
Vice-Président: Charles Gourdet
Trésorier: Alex Ballot
Secrétaire Général: Jean-Claude Parisot

Adhésions au CADEB

(article 10 des statuts)

Le CADEB est ouvert à toute association et personne physique s'intéressant à la défense de l'environnement et du cadre de vie dans la Boucle de Montesson et les communes avoisinantes.

Renseignements auprès d'un membre du Bureau

LES ASSOCIATIONS MEMBRES DU CADEB

ADECHC (Défense de l'Environnement du Canton Houilles / Carrières sur Seine)
Pierre Moreau adechc@free.fr Tél : 01 39 14 47 14

Bien Vivre à Carrières

Martine Degrott bvacarrieres@free.fr Tél : 06 75 34 49 59

Carrières Autrement

Alex Ballot Tél : 01 39 14 52 94

Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville

Patrick Bayeux Tél 01 39 57 82 63

Echo de Houilles

Lionel Carrara Tél : 01 34 26 18 13

La Plaine à Sartrouville

Jean-Philippe Bailleux Tél : 01 39 68 14 15

Les Dix Arpents à Sartrouville

Gérard Terreaux dixarpents@wanadoo.fr Tél : 01 39 57 92 14

Natur'Ville à Sartrouville (promotion et la gestion des jardins familiaux)

Martine Rol Tél : 01 39 15 62 58

Pour la sauvegarde de Chatou

Jean Pouyeto Tél : 01 30 71 18 33

Qualité de vie de la Borde à Montesson

Michel Angérard contact@qvlb-montesson.asso.fr Tél 01 39 13 10 55
site internet : www.qvlb-montesson.asso.fr

Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville

Jean-Claude Parisot arqm@wanadoo.fr Tél : 01 39 15 32 21

Sauvegarde du Vésinet

Charles Gourdet Tél : 01 39 52 41 32

Seine Vivante

Jean-Pierre Genestier seine-vivante@club-internet.fr tél : 01 30 15 06 70

Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet

Françoise Delbart francoise.delbart2@wanadoo.fr Tél : 01 39 52 09 71

Voisins-Voisines à Houilles

Gérard Moulin jgmoulin@wanadoo.fr Tél : 01 39 68 86 11

LES TROIS COLLECTIFS DE LA BOUCLE DE MONTESSON

CADEB Collectif d'Associations pour la défense de l'environnement dans la Boucle de Montesson

130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE

Présidente : Paulette Menguy Tél 01 39 57 65 28 Courriel : cadeb78@wanadoo.fr

Seine Vivante : Collectif d'associations et de citoyens qui veulent redonner à la Seine et à ses berges leur caractère naturel

14, rue Charles Bémont 78290 – CROISSY SUR SEINE

Président : Jean-Pierre Genestier Tél : 01 30 15 06 70 Courriel : seine-vivante@club-internet.fr

Réseau Vélo 78 : Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.

47, chemin du Tour des Bois 78110 - LE VESINET

Site internet : www.reseauvelo78.org Courriel : reseau.velo.78@club-internet.fr